

COMMISSION PRÉVENTION

Relevé de conclusion de la rencontre du 27 mai 2013 Point sur les échanges entre le PCPPS et l'IREPS (5 juin 2013)

- *Rencontre du 27 mai à St Briec ayant pour objectif la mise en place d'un Programme Départemental d'Accompagnement de Professionnels en Promotion de la Santé (PRODAPPS)¹ : désignation d'un professionnel référent du groupe constitué, définition du territoire d'intervention et des objectifs du PRODAPPS, rédaction du cahier des charges.*

Personnes présentes : Corinne Daniel (CDAG St Briec), Pascale Marchetti (IREPS 22), Dr Pernes (ARS DT22), Hadija Chanvriil (COREVIH Bretagne), Myriam Besse (PCPPS).

Relevé de conclusion

Référente du PRODAPPS	Corinne Daniel (CDAG St Briec)
Territoires de santé concernés	T7 et T8
Objectif du PRODAPPS	Améliorer la connaissance des missions des acteurs afin de constituer et/ou de consolider le partenariat et de constituer un réseau santé sexuelle dont les objectifs seront de: <ul style="list-style-type: none">- coordonner les acteurs du soin, de la prévention et de l'éducation dans le domaine de la sexualité (éducation à la sexualité, risques sexuels, VIH, IST, contraception, hépatites, violences...),- contribuer à la visibilité des structures représentées dans le réseau,- favoriser la promotion du réseau local des partenaires,- permettre la réalisation de projets collectifs, autour de thèmes diversifiés et vers des publics variés,- aider les structures, par un soutien logistique, à élaborer des demandes de subventions sur des actions concertées et formalisées.- mutualiser des actions, formations existantes sur des départements.

- *Rencontre du 5 juin 2013 (PCPPS et IREPS 22) ayant pour objectif de définir les rôles et missions des deux partenaires dans le projet.*

En effet, l'une des missions du PCPPS étant la réalisation d'un état des lieux des structures existantes sur la région Bretagne, le recensement des structures sur les territoires de santé 7 et 8 est déjà relativement avancée. L'étape suivante sera l'envoi de questionnaires permettant de mieux les identifier (missions, objectifs...).

L'IREPS 22 et le PCPPS se sont partagé la liste des contacts à rechercher, l'élaboration, la diffusion et le traitement des questionnaires sera opéré par le PCPPS.

L'IREPS revoit en interne quel temps peut être dédié à ce projet, et leur positionnement dans celui-ci.

¹ Ce projet piloté par l'IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) a pour objectif d'accompagner, à l'échelle de différents territoires, les professionnels sociaux, médico-sociaux et éducatifs dans la mise en œuvre de projets d'éducation et de promotion de la santé :

- En développant leurs compétences en éducation pour la santé (concepts et valeurs, méthodologie de projet, capacité à animer, connaissances théoriques ...).

et/ou

- En accompagnant, par un appui méthodologique, l'élaboration et la mise en œuvre du projet local et des actions par structure.

Cet accompagnement sera construit « sur mesure » avec le groupe demandeur. Il peut durer de 3 mois à 1 an, renouvelable, sur appréciation du groupe de pilotage (constitué des financeurs du programme). Il ne peut répondre à une demande concernant l'organisation d'un événement ponctuel. L'IREPS intervient en appui à la coordination avec un professionnel référent sur le site demandeur.